

## Charte de Mise à disposition D'un kit de compostage individuel

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Superficie du terrain : \_\_\_\_\_

Nombre de personne dans le foyer : \_\_\_\_\_

Type de composteur

Un kit de compostage en bois (400L)

Oui  Non – je souhaite participer à la mini-formation

*« J'adopte un composteur »*

Date de formation : \_\_\_\_\_

heure : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance de la charte de mise à disposition d'un kit de compostage

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées à des fins de sondage

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature :

## CHARTE DE MISE À DISPOSITION

### D'un kit de compostage individuel

Haute Corrèze Communauté s'engage à :

✓ Mettre à disposition un ensemble pour le compostage individuel comprenant un composteur, un bioseau et un guide du compostage

✓ Informer les usagers sur la pratique du compostage individuel.

La personne signataire de la présente charte s'engage à respecter les clauses suivantes :

✓ Suivre une session de formation « *J'adopte un composteur* » d'environ 1h

Sans formation : Verser une participation unique de 40€ pour un kit de compostage en bois

✓ Utiliser exclusivement ce composteur dans son jardin, sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté, selon l'usage et les recommandations préconisés par le Service Déchets de Haute-Corrèze Communauté et contenus dans le guide du compostage remis le jour de la mise à disposition,

✓ Conserver le composteur et le bioseau en bon état et à ne pas le céder à un tiers à titre onéreux ou gratuit

✓ Répondre aux questionnaires et enquêtes organisés dans le cadre du suivi de l'opération et accepter les visites de toutes personnes accréditées par Haute Corrèze Communauté.

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature :

## Conditions générales :

- ↳ Dans le cas où la formation n'a pas été suivie, la participation financière est donnée à Haute-Corrèze Communauté lors de la récupération du kit.
- ↳ Le paiement est effectué **exclusivement** par chèque bancaire établi à l'ordre du **Trésor Public**.
- ↳ Après avoir récupéré un kit, l'utilisateur devient propriétaire du matériel et ne pourra demander le remboursement en cas de perte, vol ou dégradations.
- ↳ La vente du matériel fourni par Haute-Corrèze Communauté est interdite.
- ↳ En cas de mauvaise utilisation, non conforme aux instructions données, Haute-Corrèze Communauté se dégage de toute responsabilité.
- ↳ Haute-Corrèze Communauté n'assurera ni entretien, ni réparation.

*Un doute? Une question?*

Haute-Corrèze Communauté  
Pôle technique  
ZI de l'Empereur, 19200 Ussel

Marilou Angénieux – cheffe de projet tri et prévention  
[ambassadeur@hautecorrezecommunaute.fr](mailto:ambassadeur@hautecorrezecommunaute.fr)  
05-55-95-35-38